

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD (sortie à 20h31 et retour à 20h33), Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Max GAUTHIER (avant son départ à 19h09), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h42), Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Vincent DURAND (avant son arrivée à 18h57).

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Arrivée de Jean-Marc BOUVET à 18h42, le quorum est modifié.

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 février 2023.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h57, le quorum est modifié (son pouvoir donné à Vincent DURAND n'est plus valable).

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Environnement et GEMAPI, collecte et recyclage des déchets

1.1 (2023-48) Modification du périmètre de l'Espace Naturel Sensible de Malseroud (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la sollicitation du Conseil Départemental de l'Isère pour étendre le périmètre de l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Malseroud sur les communes des Abrets en Dauphiné et de La Bâtie-Montgascon.

2. RESSOURCES

Administration générale et commande publique

2.1 (2023-49) Modification des Commissions communautaires

- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver les modifications proposées dans la composition des Commissions communautaires et d'approuver la modification du règlement intérieur en ce sens.

2.2 (2023-50) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV)

- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV), les autres délégués étant inchangés.

Délégué suppléant : Jean-Pierre LOVET (St Victor de Cessieu)

2.3 (2023-51) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT)

- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire, pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT), les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Philippe GUERIN (St Didier de la Tour)

2.4 (2023-52) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA)

- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA), les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Gilles BOURDIER (Val de Virieu)

Départ de Max GAUTHIER à 19h09, le quorum est modifié.

2.5 (2023-53) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol, les autres délégués étant inchangés.

Délégués titulaires : Christian PAILLET (Belmont)
Patrick BELMONT (Biol)
Eric CHAVROT (Biol)

Messieurs PAILLET et CHAVROT étant précédemment délégués suppléants, il convient de désigner deux délégués suppléants pour les remplacer.

Délégués suppléants : Guillaume SOULÉ (Belmont)
Caroline GONCALVES (Biol)

2.6 (2023-54) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein d'ISACTYS

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein d'ISACTYS.

Délégué titulaire : Thérèse TISSERAND (La Chapelle de la Tour)

Délégué suppléant : Delphine HARTMANN (Dolomieu)

2.7 (2023-55) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Comité de pilotage du Contrat unique de la Bourbre

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité de pilotage du Contrat unique de la Bourbre, les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Gilles BOURDIER (Val de Virieu)

2.8 (2023-56) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D, les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Philippe GUERIN (St Didier de la Tour)

Délégué suppléant : Jean-Paul BONNETAIN (Dolomieu)

Ressources Humaines

2.9 (2023-57) Détermination de l'indemnité de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver l'indemnité de fonction du Président à un taux de 72,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, l'indemnité de fonction de chacun des 12 Vice-présidents à un taux de 31,8 % de l'indice brut terminal et l'indemnité de fonction des conseillers délégués autres membres du Bureau, à un taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

2.10 (2023-58) Adoption du rapport en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de prendre acte de la présentation du bilan 2022 du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

2.11 (2023-59) Créations de postes – mars 2023

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création d'un poste permanent d'Attaché territorial à temps complet pour assurer les missions de Responsable de la communication, un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 par semaine) pour assurer les fonctions d'agent d'accueil au Centre aquatique des Abrets en Dauphiné et d'approuver

l'ouverture de l'ensemble des postes permanents du tableau des effectifs aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3 disposition 2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Stratégie financière

2.12 (2023-60) Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé à la délibération.

Affectation du résultat :

2.13 (2023-61) Budget Général : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget Général comme proposé.

2.14 (2023-62) Budget annexe des Actions Economiques : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe des Actions Economiques comme proposé.

2.15 (2023-63) Budget annexe du service de l'Eau : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe du service de l'Eau comme proposé.

2.16 (2023-64) Budget annexe du service de l'Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe du service de l'Assainissement comme proposé.

2.17 (2023-65) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme proposé.

2.18 (2023-66) Budget annexe des Aménagements de Zones : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe des Aménagements de Zones comme proposé.

2.19 (2023-67) Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette comme proposé.

2.20 (2023-68) Dotation de Solidarité Communautaire 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de fixer la Dotation de Solidarité Communautaire totale à 741 500 € pour 2023, selon les modalités décidées en 2019 pour en déterminer l'enveloppe, d'appliquer les critères de répartition tels que définis, par reprise de la méthode fixée par délibération du 7 novembre 2019, en intégrant les dispositions du nouvel article L 5211-28-4 du CGCT et d'attribuer le montant par commune en découlant tel que défini.

2.21 (2023-69) Détermination de l'enveloppe des fonds de concours 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de fixer l'enveloppe des fonds de concours de 2023 à 380 000 €, sur la base des montants plafonds par commune indiqués dans la délibération.

2.22 (2023-70) Fixation du produit de la taxe de GEMAPI pour 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 522 458 €, dans les conditions précitées pour 2023.

2.23 (2023-71) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Fixation des taux d'imposition pour 2023

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 2 oppositions (Jacques GARNIER, Catherine ANGELIN) 2 abstentions (Christophe BROCHARD + pouvoir de Frédéric LELONG))

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter les taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour 2023, comme présentés dans la délibération.

2.24 (2023-72) Fixation des taux d'imposition 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter les taux d'imposition, pour 2023, comme présentés dans la délibération et la mise en réserve de la fraction de taux de CFE capitalisable de 0,22%.

Budgets primitifs :

2.25 (2023-73) Budget Général : vote du Budget Primitif 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2023 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

2.26 (2023-74) Budget annexe des Actions Economiques : vote du Budget Primitif 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Actions économiques rapporté par le Vice-Président.

2.27 (2023-75) Budget annexe du service de l'Eau : vote du Budget Primitif 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

2.28 (2023-76) Budget annexe du service de l'Assainissement : vote du Budget Primitif 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

2.29 (2023-77) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : vote du Budget Primitif 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

2.30 (2023-78) Budget annexe des Aménagements de Zones : vote du Budget Primitif 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

2.31 (2023-79) Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : vote du Budget Primitif 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2023-80) Approbation de la convention cadre de partenariat 2023 entre la Mission Locale Nord-Isère (MLNI), la CAPI, Les Balcons du Dauphiné et Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la convention cadre de partenariat 2023 entre la Mission Locale Nord Isère, les Communautés de communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et la CAPI.

3.2 (2023-81) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : La Libellule d'Asie

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à la Société La Libellule d'Asie, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

Sortie d'Isabelle FERROUD à 20h31, le quorum est modifié.

Urbanisme

3.3 (2023-82) Mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de la Corderie (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le contenu modifié du dossier de réalisation de la ZAC de La Corderie tel que joint à la délibération et d'approuver la modification du programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

Retour d'Isabelle FERROUD à 20h33, le quorum est modifié.

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.1 (2023-83) Familles Rurales de l'Isère – Grain d'Aile : versement de la subvention 2021

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'accepter de verser à Familles Rurales de l'Isère, au titre de l'action LAEP GRAIN D'AILE le montant de 3 832,40 €, correspondant à la prestation de service du Contrat enfance jeunesse pour l'année 2021 et au déficit de l'exercice constaté.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h38.

Publication le 06/04/2023